

AG des actionnaires de France Télécom

Baisser le dividende reste une priorité!

Juin 2012 - IN

Pour la première fois dans l'histoire d'une entreprise du CAC 40, les actionnaires de France Télécom avaient la possibilité de choisir entre le dividende à 1,40 euro proposé par la Direction ou celui à 1 euro proposé par les personnels actionnaires. La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat Salarié), qui défendent la baisse du dividende depuis 2008, sont à l'initiative de cette première.

La résolution des personnels actionnaires a recueilli près de 15% des suffrages, soit largement plus que le seul vote des personnels actionnaires, qui représentent 4,8% du capital de l'entreprise. Malheureusement, l'État et la Société Générale, sollicités en ce sens, n'ont pas voté pour le dividende à 1 euro par action!

■ La résolution des actionnaires salariés rejetée par l'État...

En refusant de ramener le dividende à 1 euro, Bercy a tranché en faveur d'une vision financière de court terme, et non de l'investissement nécessaire pour relancer l'activité économique. A quoi bon un "Ministère du redressement productif" si c'est pour continuer de faire de France Télécom une vache à lait, enterrant un peu plus la filière télécom ?

Pour la 3ème année consécutive, France Télécom versera un dividende (4,4 milliards) supérieur à son bénéfice net (3,8 milliards). Cette politique obère assurément la capacité de France Télécom à préparer son avenir.

L'État -actionnaire, qui détient seulement 13,5% des actions (13,5% sont détenus par le FSI), n'engrangera que 135 millions d'euros de plus (594 M€ au lieu de 459 M€), alors que la résolution des personnels actionnaires permettait de préserver 1 milliards d'euros de fonds propres pour investir et/ou désendetter l'entreprise. Même si seulement 50% de ce montant avait été investi dans la 4G ou la fibre, l'État aurait encaissé un montant largement supérieur au travers des charges sociales résultant de l'emploi créé et des taxes fiscales liées à l'activité générée. Mauvais actionnaire depuis plusieurs années, l'État se comporte aujourd'hui en piètre économiste...

... et par la Société Générale, qui se contente de spéculer sur le dividende.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS avaient également sollicité la loyauté de la Société Générale, récemment montée au capital de France Télécom, en lui demandant de voter pour le dividende à 1 euro. Nous avons reçu la réponse de la banque après l'Assemblée Générale des actionnaires (voir http://bit.ly/reponseSocGen) ... qui nous confirme qu'elle n'a

pas voté pour la résolution des personnels actionnaires.

Comme l'avait fait la Deutsche Bank en 2010, la Société Générale achète des actions en masse peu avant la date de versement du dividende (acompte ou solde), et les revend immédiatement après. En 2010, la Deutsche Bank avait ainsi capté 80 millions d'euros. En 2012, la Société Générale capte 127 millions d'euros de dividende en quelques jours, sans aucun bénéfice pour France Télécom... au contraire, ces spéculations font baisser le cours de l'action!



Une politique du dividende qui pénalise l'entreprise et les actionnaires stables!

Le 16 avril dernier, Les Échos notaient que l'action France Télécom avait perdu 60% de sa valeur depuis 2007. Depuis cet exercice, le dividende s'est envolé, passant d'abord à 1,30 pour 2007, puis à 1,40 euro par action de 2008 à 2011 inclus. Sur 5 ans, cela représente une distribution de 6,90 euros par action, sans compter les frais financiers générés par les opérations de paiement, et les emprunts dédiés au versement d'un acompte.

Le cours de l'action pourrait donc se situer aujourd'hui entre 17 et 18 euros si aucun dividende n'avait été distribué pendant cette période, au lieu des 10,50 euros auxquels elle stagne aujourd'hui.

Les actionnaires stables, dont les personnels actionnaires ou les petits porteurs issus des opérations de privatisation, n'y auraient rien perdu : leur capital aurait été préservé.

L'entreprise aurait conservé 20 milliards d'euros de fonds propres, utilisables pour investir, se désendetter, et déployer une stratégie industrielle susceptible de dégager de la croissance. Les fonds propres des filiales, que la maison mère n'aurait pas eu besoin de siphonner, auraient également été renforcés.

L'État y aurait perdu du cash, mais aurait maintenu le patrimoine de l'Agence des Participations de l'État, et la capacité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement, qui lui permet d'investir dans les entreprises qu'il souhaite soutenir.

L'investissement supplémentaire rendu possible par la préservation d'1 milliard de fonds propres auraient en outre généré le paiement d'impôts et de taxes, permettant sans nul doute à l'État de rentrer largement dans ses fonds... sans parler des emplois préservés ou créés, ni du déploiement accéléré des réseaux haut débit, favorable à l'économie du pays.

■ Pour croître, les champions de l'innovation versent peu ou pas de dividende

Rappelons qu'Apple, l'entreprise la mieux valorisée du monde en Bourse, n'a versé aucun dividende entre 1995 et 2011, préférant investir dans l'innovation, et que Google n'en a jamais versé. Ces « champions » des nouvelles technologies se donnent les moyens d'alimenter leur croissance... et manifestent d'ailleurs des ambitions fort peu dissimulées sur le marché des télécommunications. France Télécom-Orange doit disposer des moyens nécessaires pour y résister.

D'autres opérateurs de télécommunications restreignent cette année leur distribution de dividende pour faire face à la crise, tels Telefonica en Europe, ou Vivendi en France, dont le dividende passe de 1,40 euro à... 1 euro par action.

Les personnels ne doivent pas supporter seuls les conséquences de la crise... et il faut empêcher de nouvelles pertes d'emplois dans le secteur des télécoms.

En 2012, les personnels de France Télécom voient leur rémunération brute annuelle baisser d'environ 1 300 euros (baisse de la participation versée au titre de l'exercice 2011, et suppression de l'intéressement exceptionnel), et sont soumis à une politique de modération salariale qui ne permet pas de compenser l'inflation subie en 2011.

Alors que tous les objectifs 2011 ont été atteints, et que pour la Direction cela justifie le maintien du dividende à 1,40 euro, comment se fait-il que les personnels soient financièrement pénalisés au titre de ce même exercice ?

Au-delà de ces sacrifices, nous redoutons de nouvelles pertes d'emplois, et une limitation des investissements dans les nouveaux réseaux, fibre et 4G mobile, préjudiciable à la pérennité de l'entreprise dans un environnement plus concurrentiel que jamais.

Rappelons que les opérateurs télécoms français ont déjà perdu plus de 32 000 emplois ces 12 dernières années, alors même que le chiffre d'affaires global du secteur augmentait de 83% sur la même période (données officielles de l'Arcep, régulateur français des télécoms).

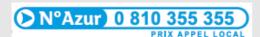
La CFE-CGC/UNSA continue de se battre pour faire baisser le dividende qui asphyxie chaque jour notre entreprise.

L'investissement est la clef de nos emplois et de ceux de nos enfants.

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Patrice Brunet - 06 89 30 40 23 Hélène Marcy – <u>helene.marcy@orange.com</u>

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Activités Sociales et Culturelles des CE www.lemeilleurdesce.com

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-unsa-ft-orange.org

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC/UNSA http://www.cfecgc-unsa-ft-orange.org/tracts-et-publications/

nos lettres :

Comprendre & Agir

Épargne & actionnariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-unsa-ft-orange.org

nos blogs:

www.telecoms-media-pouvoir.net

www.adeas-ftgroup.org



http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT